

<https://www.artois-mobilites.fr/carte-de-transport-scolaire-ce-qui-change/>

# CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE : CE QUI CHANGE

**UN NOUVEAU MODE OPÉRATOIRE EST EN PLACE. LES FAMILLES PEUVENT DÉJÀ FAIRE LE NÉCESSAIRE AVANT LA PROCHAINE RENTRÉE.**

## **CLIQUEZ ICI**

pour accéder au service

Environ dix-huit mille enfants bénéficient d'une carte de transport scolaire. Autant d'adolescents donc qui peuvent effectuer le parcours domicile - collège/lycée tout au long de l'année.

Jusqu'à présent, les parents d'élèves récupéraient les formulaires à remplir auprès des établissements scolaires au moment de l'inscription.

Désormais, toutes les demandes (inscriptions initiales ou renouvellement) devront être effectuées en ligne chaque année, à partir de la plateforme disponible ci-dessus ou depuis le site TADAO.

**Pour la première année de mise en place de la plate-forme, tous les élèves sont invités à faire une nouvelle demande.**

En procédant de la sorte, le Syndicat mixte des Transports Artois-Gohelle et TADAO ont souhaité simplifier le processus d'inscription pour les familles. Les démarches en ligne permettent de s'inscrire à tout moment y compris pendant les périodes de fermeture des établissements scolaires.

Pour les familles qui ne pourraient pas accéder aux démarches en ligne, il est possible de compléter le formulaire au format papier encore disponible auprès des établissements.

Page 1/1

